

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 310 88, tél. adm. et publ. (039) 310 87, CCP 23-313 - Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 - Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12-2715 - ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.-, 3 mois Fr. 11.-, 6 mois Fr. 22.-, 1 an Fr. 44.-. LE NUMÉRO 30 ct Directeur: René Meylan Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt Rédacteurs: Eugène Maléus (La Chaux-de-Fonds), Octave Heger (Lausanne), Louis Pigué (Genève).



L'OPINION DE MAX WEBER

ÉTAT DIFFÉRENTIEL DES ÉCONOMIES EUROPÉENNES

Le développement économique de la République fédérale allemande attire particulièrement l'attention ces temps. C'est pourquoi nous lui avons consacré un article spécial il y a quelques semaines. Les caractéristiques sont les suivantes: régression de la conjoncture intérieure et tendance soutenue des exportations. La stagnation de l'industrie lourde et le recul des investissements sont deux facteurs lourds de conséquences.

AUGMENTATION DU CHOMAGE EN ALLEMAGNE

Le fait que, aux Etats-Unis, plusieurs fabriques d'automobiles aient dû restreindre leur production est un symptôme du changement de la situation économique. Mais que l'usine VW dont l'expansion était un signe concret du « miracle économique » ait dû réduire les heures de travail et annonce une fermeture de trois semaines en janvier, cela a suscité un grand étonnement.

Les suites du recul conjoncturel se font sentir aussi sur le marché du travail. Le nombre des chômeurs a augmenté de 110 000 en décembre pour atteindre le total de 330 000; c'est le double de l'an dernier. Par rapport à la population active, cela représente 1,5%, contre 0,8 l'an dernier. En Bavière, Basse-Saxe, Rhénanie, Palatinat et Sarre, la cote de chômage se trouve au-dessus de la moyenne; dans le Bade-Wurtemberg, au-dessous. Le nombre des offres d'emploi qui lors de l'été dernier était encore le double de celui des demandes est devenu plus petit que ce dernier. Comme les entrepreneurs emploient 1,2 million de travailleurs étrangers, on serait tenté d'en réduire le nombre. Des difficultés de structure s'y opposent probablement; le chômage des étrangers représente 1%, soit moins que chez les autochtones.

UNE LENTE REPRISE SE POURSUIT EN FRANCE

La République française s'est bien remise de la période de récession qui a duré de 1964 à 1965. Durant le premier semestre de l'année écoulée, la production a crû à un rythme accéléré, mais vers l'automne, le rythme a un peu faibli. L'OECD estime la croissance du produit national à 4 1/2% et s'attend à une légère amélioration pour cette année.

Les finances de l'Etat que l'ancien ministre des Finances Giscard d'Estaing avait assainies sont toujours équilibrées. Le renchérissement s'est réduit à 2 1/2%. La situation du commerce extérieur s'est détériorée; en effet, la balance commerciale est devenue déficitaire à la suite d'une forte augmentation des importations. A cela s'ajoute une fuite de capitaux, de sorte que la balance des paiements présente un déficit. C'est maintenant à Paris de reconnaître que la situation peut changer rapidement et qu'une politique monétaire autonome est bien problématique. Car, au lieu de pouvoir changer des dollars contre de l'or, de Gaulle doit maintenant faire le contraire!

L'ITALIE SOUS L'INFLUENCE DES INONDATIONS

De tous les pays du Marché commun, c'est l'Italie qui a eu ces derniers temps l'expansion la plus rapide. Il est vrai que la récession précédente avait frappé fort. La production industrielle a augmenté l'an dernier de 12%. Ce résultat fut obtenu

principalement par la pleine utilisation des moyens de production et par une amélioration de la productivité, de sorte que l'armée des chômeurs n'a que peu diminué. A part cela, la situation de la construction a été mauvaise et l'occupation des ouvriers insuffisante.

Au début de novembre, l'Italie a été frappée par une effroyable catastrophe qui a ouvert des plaies profondes dans l'économie. L'agriculture a été la plus durement frappée, tandis que l'industrie ne signalait que peu de pertes. Mais la reconstruction des zones dévastées gênera les investissements. En outre et pour la même raison, il faut prélever des impôts. On a renoncé à élever l'impôt sur le chiffre d'affaires, car on veut maintenir la capacité de concurrence. (Voilà de quoi faire réfléchir la curie!) En revanche, on augmente l'impôt sur le revenu et la taxe sur l'essence. Comme en France, le renchérissement a été modeste ces derniers temps.

A la suite des dégâts subis, il faut se demander si le taux de croissance pourra être maintenu; on est cependant optimiste et certains milieux pensent que la situation s'améliorera rapidement.

STAGNATION EN GRANDE-BRETAGNE

La maladie anglaise, comme on peut appeler cette productivité insuffisante et la crise chronique de la livre, n'est pas encore guérie, même si le gouvernement Wilson a pris des mesures draconiennes pour couper le souffle à la spéculation sur la livre et remettre l'industrie sur la bonne voie: fortes limitations du crédit, imposition des forces de travail non utilisées à la production, blocage des prix et des salaires, primes de rationalisation. Le résultat atteint jusqu'à maintenant, c'est que la confiance dans la livre s'est renforcée et que le déficit de la balance des paiements a diminué, mais sans s'éteindre; les exportations sont en lente hausse.

Mais remettre l'industrie britannique qui occupait jadis l'une des premières places sur la voie des sommets est une entreprise qui prend des années. Entre-temps, l'économie intérieure stagne. Le chômage augmente et le nombre des chômeurs a dépassé le demi-million. Dans de telles circonstances, le pouvoir d'achat ne s'est pas amélioré. La croissance du produit national qui était encore de 2% en 1965 est tombée en 1966 à 1% et l'OECD ne s'attend pour 1967 à aucune croissance du tout.

AUTRES PAYS

En HOLLANDE, l'économie continue de souffrir d'une forte poussée inflationniste, et l'excédent de la demande ne sera pas atténué par le déficit du ménage d'Etat; on ne sait

pas encore si le nouveau gouvernement réussira à surmonter la crise. Depuis quelque temps, ce pays présente le plus fort taux de renchérissement du Marché commun. Par contraste, la BELGIQUE continue de stagner, car elle est durement frappée comme le nord-ouest de l'Allemagne par la crise des charbonnages et de l'industrie lourde. Mais le chômage n'est pas grand. La croissance du revenu national est inférieure à la moyenne: 2%. En revanche, le niveau des prix ne s'est que peu élevé.

En SUÈDE, comme en Hollande, l'excédent des dépenses publiques est un facteur important d'expansion conjoncturelle: la production et la consommation qui, il y a un an, n'augmentaient que lentement s'accroissent plus rapidement, de même que le renchérissement qui atteint 5%. En NORVÈGE et au DANEMARK, la croissance du revenu national a un peu diminué, tandis qu'en AUTRICHE les facteurs d'expansion prédominent.

UN TOURNANT DANS LA POLITIQUE CONJONCTURELLE ?

Dans presque tous les pays européens, on cherche à combattre le renchérissement par des mesures sur le crédit. Mais ces mesures n'ont eu de succès visible que là où, comme en France et en Italie au bord de la récession, elles se trouvaient accompagnées par un chômage important. D'autre part, cette politique a eu pour conséquence un fort renchérissement du loyer de l'argent, à la suite de l'augmentation de la demande publique de crédit. Ainsi, on freine les investissements et on fixe une limite aux impulsions conjoncturelles. C'est pourquoi, en général, il faut compter sur un ralentissement de la croissance et sur une phase conjoncturelle plus calme. La commission de la CEE recommande pour cette raison, dans ses lignes directrices pour une politique conjoncturelle pour cette année, un assouplissement des mesures sur le crédit dans les pays où les investissements menacent de stagner (particulièrement en Allemagne et en Belgique). L'OECD est du même avis.

Au cours de la semaine dernière, la Bundesbank allemande a abaissé le taux de 5 à 4 1/2% et décidé des facilités pour le financement des exportations. Par là, on veut « rendre compte de l'affaiblissement de la conjoncture ». En réalité, on sent l'influence du nouveau ministre de l'Economie, M. Schiller. Peut-être est-ce le signal d'un tournant dans la politique du crédit, ce qui pourrait influencer par contrecoup le niveau du taux d'intérêt.

(« Tagwacht »)

MAX WEBER

Traduction: J.-P. Métral

Au bout du lac

P. JACCOUD DÉBOUTÉ. — Le recours de droit public déposé par l'ex-bâtonnier devant le Tribunal fédéral, dans le cadre de l'affaire de diffamation qui l'oppose à M. Hegg, directeur du Laboratoire de police scientifique, a été rejeté. Ainsi, le Tribunal de police, qui avait dû renvoyer l'audience au cours de laquelle cette affaire devait être jugée, en raison de l'effet suspensif du recours, pourra en connaître le 13 février.

ASSERMENTATION. — Vendredi, dans la salle du Grand Conseil et en présence du Conseil d'Etat en corps à eu lieu l'assermentation des nouveaux agents de la force publique, soit quatre agentes, vingt-deux gendarmes et onze inspecteurs de la sûreté. Les nouveaux agents ont prêté serment devant le président du Conseil d'Etat, André Chavanne. Ainsi, Genève compte désormais 14 agentes, 526 gendarmes et 157 inspecteurs.



Suggestion pour un samedi soir...

Très « in », n'est-il pas vrai, madame, cet ensemble de sortie? Cependant, il est douteux que monsieur soit assez riche pour vous le payer, car il s'agit de la dernière trouvaille d'un grand couturier parisien. A moins qu'il ne soit menuisier: le boléro-perruque est, en effet, en copeaux, et la jupe en bois flexible (mais oui!). De quoi allumer tous les regards...

NOUVELLES SUISSES

Deux mois de prison pour refus de tir

Le Tribunal de division 8, siégeant à Olten, a condamné, à deux mois de prison sans sursis un canonnier zurichois, âgé de 25 ans, élève d'une école d'arts appliqués, pour avoir manifesté une attitude antimilitariste et pour avoir refusé d'effectuer des tirs. Ce jeune homme, de bonne famille, né à Bombay, qui se considère comme un « citoyen du monde », a précisé dans une lettre, qu'il ne veut pas faire non plus du service dans

les troupes sanitaires, parce qu'à son avis, l'armée suisse est inutile, et devrait être supprimée. L'expertise psychiatrique a été très favorable à l'accusé.

(Réd: Cette phrase nous laisse rêveur. Que faut-il entendre par là? Que la responsabilité de l'accusé était diminuée ou qu'au contraire elle était pleine et entière? Dans les deux cas la peine infligée est nettement disproportionnée.)

L'équipement du pays en énergie nucléaire

A la fin de 1966, la Confédération avait déjà versé 265 millions pour encourager les recherches, que ce soit à Lucens, à Wurenlingen, ou dans l'industrie privée. On voit maintenant approcher le moment où un véritable réacteur de puissance (produisant de l'électricité) pourra être construit en Suisse. Deux prototypes sont à l'étude: le réacteur à eau lourde (Sulzer et Therm-Atom), et le réacteur à haute température (Brown Boveri). Le premier s'appuie sur les recherches faites en Allemagne et en France, le second sur les travaux en cours en Allemagne et en Angleterre (réacteur Dragon de l'OCDES). La mise au point d'un tel réacteur dépasserait les

possibilités financières de l'industrie privée. Le Conseil fédéral l'admet et se déclare prêt à demander au Parlement des crédits importants pour la poursuite des travaux. Mais la Confédération ne pourrait en aucun cas financer deux prototypes.

En avril 1966, le directoire de l'Union suisse du commerce et de l'industrie a été invité à se déterminer. Mais les discussions n'ont abouti à aucune entente. D'accord avec la Société suisse des constructeurs de machines, il fut donc décidé de renvoyer le choix à fin 1967. Pour l'année en cours, la Confédération assurera l'achèvement de la centrale de Lucens.

Cela s'est passé dans notre pays

LAUSANNE: Une belle prise. — L'enquête menée par les polices de sûreté et les gendarmeries vaudoises et fribourgeoise a permis l'arrestation et l'incarcération au Bois-Mermet de deux Fribourgeois, dont l'un est récidiviste. Ces individus se sont rendus coupables d'une quarantaine de vols, commis dans les cantons de Bâle-Campagne, Soleure, Berne, Neuchâtel, Fribourg, Valais et Vaud. Ils s'attaquaient de préférence aux succursales de la Société coopérative de consommation et aux bureaux de poste. Leurs larcins leur avaient rapporté environ 50 000 francs.

L'Union de Banques Suisses de Gordola. Les gangsters assommèrent d'un coup de bâton la gérante et s'enfuirent avec 55 000 francs puisés dans la caisse. G. Schermi, qui travaillait dans le voisinage, fut bientôt arrêté par la police. Ses deux frères, qui n'étaient venus d'Italie en Suisse que pour participer à l'attentat, ont été arrêtés en Italie et y ont été condamnés.

EMMENBRUCKE: Fous du volant.

— Une voiture roulant jeudi après midi d'Emmenbrucke à Neuenkirch, à une vitesse nettement exagérée, a pris trop brusquement un virage, où souvent des accidents se sont déjà produits. Elle s'est portée sur le côté gauche de la chaussée, a heurté deux bornes et est tombée, après avoir fait plusieurs tonneaux, dans un ravin d'une cinquantaine de mètres. Le conducteur et son compagnon, grièvement blessés, ont été transportés à l'Hôpital cantonal de Lucerne.

LOCARNO: Le « gangster de Gordola » condamné.

— Le Tribunal du district de Locarno a condamné G. Schermi, 44 ans, de Lentini, province de Syracuse, à cinq ans et trois mois de réclusion, huit ans de privation des droits civiques et quinze ans d'expulsion. Le 17 février 1966, Schermi, avec ses deux frères, avait commis une agression contre l'agence de

ZURICH: Lourde condamnation pour de jeunes voyous.

— La première Chambre correctionnelle du Tribunal suprême de Zurich a condamné un manœuvre de 20 ans à 18 mois de prison, sous déduction de 139 jours de préventive et un coaccusé, un électromoteur de 20 ans également, à 10 mois de prison, sous déduction de 121 jours de préventive, avec sursis pendant trois ans, sous surveillance, pour vol d'un montant de 580 francs, violations de domicile, violence répétée et menace à l'égard de fonctionnaires, contrainte, lésions corporelles simples et autres délits. Les deux accusés, avec la complicité d'un mineur, avaient dépoillé, sous la menace d'un pistolet en plastique, le 19 septembre 1966, à Niederdorf, un Italien ivre. Auparavant, le 9 septembre, ils avaient pénétré dans le sous-sol d'une maison de machines à construire, à Wallisellen et y avaient dérobé des outils pour une valeur de 580 francs. Quant au manœuvre, on lui reprochait d'avoir rossé, en novembre 1965 et en janvier 1966, deux fonctionnaires de la police, à Zurich et à Wil (SG). Les condamnés faisaient partie d'une bande de jeunes vauriens nommée « Lone Star Club ».

Après la démission de M. RoCHAT, maire de Genève M. Picot, successeur désigné, s'imposera un régime d'incompatibilité avec toute activité privée

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, M. RoCHAT, conseiller administratif de la ville de Genève et maire jusqu'au 31 mai prochain, a donné sa démission; il n'acceptera donc pas le renouvellement de son mandat lors des prochaines élections municipales en avril et en mai prochains. Dans sa lettre au président du Parti libéral, M. RoCHAT donne les raisons de sa décision.

Réuni jeudi soir en assemblée générale sous la présidence de M. Chapuis, ancien député, le Parti libéral a enregistré et accepté cette décision et M. RoCHAT a lui-même annoncé le nom de son successeur probable au Conseil administratif, tout au moins comme candidat, car suivant les circonstances il se pourrait que la tactique des libéraux soit modifiée. Ce successeur est M. F. Picot, fils de feu Albert Picot, décédé il y a peu de temps, député au Grand Conseil, ancien conseiller municipal, avocat au barreau genevois. L'annonce de cette candidature a été saluée par de vigoureux applaudissements.

Ainsi, sans attendre les résultats de l'élection des quatre-vingt conseillers municipaux de la ville de Genève qui aura lieu le 23 avril 1967, le Parti libéral a désigné son candidat pour l'exécutif. Ce n'est pas nouveau car, pour l'élection du Conseil d'Etat en automne 1965, le Parti chrétien-social genevois avait désigné ses deux candidats avant l'élection des 100 députés pour le Grand Conseil. C'est une formule qui peut-être payante dans certaines circonstances.

Question de conscience

Désigné, M. Picot, a accepté le risque de retirer sa candidature si son parti le lui demande.

D'autre part, suivant les déclarations reproduites par notre confrère « Le Journal de Genève » M. Picot est décidé à s'imposer le régime des incompatibilités avec ses activités privées alors qu'il s'est prononcé contre le projet socialiste qui voulait inscrire

cette obligation dans la Constitution. On le voit, M. Picot veut en faire une question de conscience personnelle suivant si le magistrat élu dirige un dicastère chargé qui lui prend tout son temps ou si c'est le contraire. Il doit être souligné que tous les magistrats ayant une certaine aisance, qui sont riches disons-le, peuvent se permettre de prendre d'avance de tels engagements. M. Picot est dans ce cas, comme l'était son père qui lui aussi renonça à son étude d'avocat lorsqu'il fut élu conseiller d'Etat.

Une inégalité dangereuse

Mais ce système crée une inégalité dangereuse car, ou bien il n'y aura plus que des riches qui consacreront tout leur temps à des départements chargés et les autres, à temps partiel, qui pourront poursuivre leurs activités privées, — souvent mêlées à des activités publiques, ce qui conduit à des abus. La solution proposée par le Parti socialiste était de loin la meilleure, elle est d'ailleurs pratiquée dans la plupart des grandes villes suisses.

Enfin, le futur Conseil administratif de la ville de Genève aura pour tâche de procéder à une répartition plus judicieuse des services municipaux ainsi que cela fut proposé en son temps par Willy Donzé, peu de temps après son entrée à l'exécutif de la ville.

Les finances du parti des banquiers

Mis à part la lettre de démission de

M. RoCHAT et la désignation de son successeur éventuel, le libéraux genevois se sont préoccupés des finances de leur parti car, comme tout groupement politique, le Parti libéral a ses difficultés et c'est pourquoi, sur rapport de M^e Annette Matile, députée la cotisation annuelle a été adaptée aux circonstances actuelles.

On pourrait croire que le parti des banquiers n'a pas de souci de cet ordre, or, un militant libéral disait l'autre jour à un de ses amis :

- C'est encore les banquiers qui versent le moins,
- Et les entrepreneurs et régisseurs ? lui répondit-on.
- Ça, c'est une autre question !

AU BOUT DU LAC

COINTRIN : Amélioration de la situation. — En raison du brouillard, l'aéroport de Genève-Cointrin est resté fermé depuis mercredi matin, comme on sait, à l'arrivée des avions jusqu'à jeudi matin à 1 h. 50. Pendant ce temps, plusieurs appareils ont néanmoins pu décoller. Entre 1 h. 50 et 3 h. 20, jeudi, l'aéroport a été rouvert au trafic. Dès ce moment, il a de nouveau été interrompu pendant une heure environ, mais, jeudi matin, la situation était favorable avec quelque 1800 mètres de visibilité, et des avions sont arrivés et ont pu repartir.

GENÈVE : Travaux aux Eaux-Vives. — Le Département des travaux publics communique :

Pendant les travaux de remise en état du moteur de la grue électrique, au quai Gustave-Ador, soit du 6 au 17 février inclus, celle-ci sera hors de service.

Genève : LES SENTIERS DU MONDE

S'il existe une émission passionnante à la TV, c'est bien celle des « Sentiers du Monde », dont la dernière vision nous a été donnée dimanche dernier, à 17 h. 35, sous le titre : « Animaux d'Afrique ». Au cours de celle-ci, M. Jean Thévenot a présenté aux téléspectateurs Maurice Fiévet qui vient de passer, avec sa femme et son fils Didier-Francis, dix années au cœur de l'Afrique. M. Fiévet et sa famille aiment les animaux; possédant les qualités de peintre et de dessinateur, ce cinéaste explorateur a peint beaucoup de toiles sur la vie des animaux et l'on retrouve aujourd'hui, sur de magnifiques timbres du Nigéria, la reproduction des toiles de Fiévet sur la faune de ce pays.

Si ce n'était l'éducation culturelle du jeune fils Fiévet, Didier-Francis, qui doit suivre les écoles en France, ce retour pour plusieurs années n'aurait pas été envisagé car la vie en Afrique est passionnante, « mais nous y retournerons, a affirmé M. Fiévet, dès que les circonstances le permettront car nous ne connaissons qu'une infime partie de ce qui doit être vu ». Et M. Fiévet dit ne pas savoir comment, ceux qui vont passer un ou deux mois en Afrique noire, peuvent être capables d'écrire tout un livre, alors qu'il faut des années pour connaître quelque chose de valable. C'est bien vrai. Pour être complet, ajoutons que l'émission TV dont nous parlons a été réalisée en direct par M. Paul Siegrist. F. G.

A travers le pays vaudois

SOUSSION. — La Municipalité de Lausanne met en soumission entre les entrepreneurs domiciliés sur le territoire de la commune, inscrits au Registre professionnel et remplissant les conditions du cahier général des charges les travaux de construction

d'un collecteur à la rue de la Pontaise, de la rue du Valentin à l'avenue des Oiseaux. Les plans et cahier des charges peuvent être consultés et les formules de soumission retirées au Service des routes et voirie, rue Beau-Séjour 8, au 5^e étage, bureau 514.

MOLIÈRE ET LE NOUVEAU THÉÂTRE DE POCHE

Le nouveau Théâtre de Poche de Genève a présenté « Don Juan » de Molière, mercredi dernier, au Théâtre Municipal de Lausanne. La salle était comble; le public, composé visiblement de collégiens, de gymnasiens, et de professeurs. Tout ce monde semblait bien content. Tant mieux.

Le programme, fort bien conçu, laissait entendre que l'on s'était penché attentivement sur cette œuvre, si profonde, si curieuse, si intéressante, si controversée; qu'on allait vous la faire recomprendre, vous la rééclairer.

Ambition louable... mais périlleuse. « Don Juan », cette tragi-comédie bouillonnante, inquiétante, pleine de ruptures de ton mais allant son chemin selon une ligne directrice altière et souveraine exige des interprètes

d'un tout autre format que celui des comédiens du Théâtre de Poche. A quelques exceptions près, ils n'ont pu surmonter les difficultés de cette œuvre, certaines scènes devenant même inaudibles. Le comédien ne doit-il pas, en premier lieu, se faire comprendre, par conséquent articuler ? On est gêné de rappeler ici cette vérité élémentaire. On pourrait d'ailleurs en rappeler d'autres, touchant notamment à l'expression corporelle.

Bref, ce don Juan-là ne peut pas s'inscrire à l'actif du bilan des troupes de la Suisse romande. On ne peut exiger d'elles de mettre chaque fois dans le mille, bien sûr. On peut toutefois souhaiter qu'elles mesurent mieux leurs possibilités.

Géo-H. Blanc.

Ce genre de voiture
était à l'étude depuis longtemps.
Nous l'avons construite:

CHEVROLET
Camaro

Chevrolet — Un produit de la General Motors



Le distributeur officiel Chevrolet vous invite à faire un essai de la Camaro.

GARAGE GUTTMANN S. A., La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 3 46 81

Une bonne publicité: Le Peuple - La Sentinelle

ZAEGEL-HELD
GARANTIT LA QUALITÉ COMME LE POINÇON GARANTIT L'OR

POELES A MAZOUT Qualité "NF"
Thermostat d'ambiance=25% d'économie
Documentation gracieusement s. demande

Chauffage

ARMAND FEHR
COMBUSTIBLES
J. TINEMBERT-FEHR, succ.
Entrepôts 23 - Tél. 2 18 29
LA CHAUX-DE-FONDS

ÉCOLE MÉNAGÈRE DE LÉMONT

Convocation

Toutes les jeunes filles des années 1949-1950 sont astreintes à la fréquentation des cours ménagers complémentaires 1967-1968. Elles se présenteront le **mercredi 25 janvier 1967, à 20 h., au CHATELET, Ecole ménagère.** Cette séance a pour but d'orienter les jeunes filles sur leurs obligations et de les répartir en classes de travail. L'année 1948 étant l'âge limite, aucune dispense ne sera accordée. La fréquentation des cours ménagers complémentaires est obligatoire et toute absence non excusée entraînera la dénonciation au président du tribunal. Les jeunes filles qui font actuellement des études ou qui ont fréquenté des écoles supérieures doivent soumettre un certificat de ces établissements. Il en est de même pour celles qui ont déjà fréquenté un cours ménager complémentaire.

COMMISSION DE L'ÉCOLE MÉNAGÈRE

Dans l'impossibilité où nous sommes de pouvoir le faire personnellement, nous exprimons nos remerciements et nos sentiments de reconnaissance à tous ceux qui, à l'occasion du décès de notre très cher fils, frère et beau-frère

MONSIEUR JACQUES SPIRA

ont pris part à notre grand chagrin.

Le docteur et Madame Lucien Spira,
Monsieur et Madame Raymond Spira.

COMMISSION SCOLAIRE DE LA CHAUX-DE-FONDS
Mardi 24 janvier 1967, à 20 h. 15, à l'Amphithéâtre du collège Primaire

Conférence publique et gratuite avec diapositives:

QUAND LES DIEUX DESCENDAIENT SUR LA TERRE — ÉVOCACTION DE LA VIE RELIGIEUSE AU ROYAUME DE MARI, AU XIII^e SIÈCLE AV. J.-C.

par M. Carlo SPITZNAGEL, professeur à l'Université de Neuchâtel

SI VOUS DESIREZ ÉCONOMISER ! PROFITEZ DES FORMIDABLES SOLDES

comme encore jamais vus

autorisés par la Préfecture du 16 janvier au 3 février

CONFÉRENCE PUBLIQUE
Amphithéâtre du collège Primaire
Lundi 23 janvier, à 20 h. 15

La vérité au sujet des roues appelées soucoupes volantes

Raison de l'existence des roues selon l'optique historique, scientifique et prophétique

Exposition - Livre - Entrée Libre
Vous invite cordialement: **FRANCIS GAUDIN**

Meubles Métropole

Avenue Léopold-Robert 100
LA CHAUX-DE-FONDS
Téléphone (039) 2 43 65

CHOIX SENSATIONNEL
Voyez notre devanture spéciale

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE LA CHAUX-DE-FONDS

SALLE DE MUSIQUE

Jeudi 26 janvier 1967, à 20 h. 15
Huitième concert de l'abonnement

TERESA BERGANZA
mezzo-soprano

Prix des places: Fr. 4.— à Fr. 12.—
200 places à louer

La CCAP

garantit l'avenir de vos enfants

Neuchâtel
Tél. (038) 5 49 92

CRÉDIT

RAPIDE
DISCRET
COULANT

Meubles Graber
AU BUCHERON

Lire notre journal c'est bien, s'y abonner c'est mieux !



Pour le 150^e anniversaire de son premier recueil

BÉRANGER et ses trois cents chansons

Jamais un artiste, ni Victor Hugo, ni Alexandre Dumas, ni même Goethe, ne connut une popularité aussi grande et aussi durable que Béranger. Trois cents chansons furent répétées dans toute la France avant même qu'elles aient été imprimées. Il lui suffisait de les chanter dans un salon pour que, le lendemain, le peuple les reprenne à longueur de journée. Ses mélodies préférées étaient « Le Roi d'Yvetot », « Le Vieux Drapeau », « Ce n'est plus Lisette », et « Paris ». On aimait ses vers joyeux, badins, où la malice et l'amour fusaient en des feux d'artifice. « Béranger, s'écriait un journaliste, c'est le bonheur du monde! »

Sans se soucier de politique, ou plutôt se moquant d'elle, Béranger faisait chanter les modistes, les cordonniers, les courtisanes, les soldats et les choses. Il plaisantait sur les rois, sur les riches, s'émouvait sur les pauvres et les gens malheureux. Ne voulant s'attacher nulle part, — il détestait la flagornerie — il affichait une grande liberté d'esprit et d'expression. « Je ne veux rien devoir à personne, sinon la part de joie que chacun me réclame. » Peut-être se souvenait-il de la promesse qu'il avait faite à sa mère de répandre invariablement le bonheur autour de lui...

Naissance près des Halles

Pierre-Jean de Béranger est né à Paris, rue Montorgueil, chez son grand-père qui exerçait le métier de tailleur. C'était en 1780.

Son père tenait les livres d'un épicière alors que sa mère, la Lisette de ses chansons, travaillait à l'aiguille. Le ménage, à la vérité, était fort mal assorti. Après six mois d'une vie commune assez mouvementée, le père gagna la Belgique pour y faire fortune.

L'épouse trompée dut alors faire face à une situation fort embarrassante. Elle plaça d'abord le petit Pierre-Jean à Auxerre, chez une nourrice. Or celle-ci, on ne sait trop pourquoi, perdit rapidement son lait et c'est finalement avec du pain et du vin qu'elle l'éleva.

Divers métiers et retour avec son père

A cinq ans, Béranger retourna chez ses grands-parents, puis fut mis en pension dans un établissement de la rue Saint-Antoine.

Il avait neuf ans quand, le 14 juillet 1789, il assista à la prise de la Bastille. « Jamais, écrivait-il, je n'ai pu oublier cette image de grandeur patriotique. »

Comme la Révolution grondait, l'enfant fut alors envoyé à Péronne. Là, Béranger se transforma en apprenti orfèvre, puis en sauteur-ruisseau. Il échoua finalement chez un imprimeur.

C'est dans cet établissement que son père vint le chercher. Le pauvre homme n'avait pas fait fortune. Il était devenu royaliste et conspirait volontiers pour quelque argent. Il commit même des malversations et fut jeté en prison. Son épouse mourut vers la même époque après avoir dit à son fils: « Mon petit, sois un vrai républicain et fais en sorte de répandre le bonheur et la joie autour de toi. »

Il se lance dans la chanson

Seul au monde, Béranger s'installa alors à la rue Saint-Nicaise où il occupait une mansarde en fort mauvais état.

Après avoir écrit deux poèmes, il les soumit à Lucien Bonaparte qui finit par lui accorder une pension.

Béranger put ainsi se faire connaître, grâce surtout à une mélo-

die célèbre: « Le Roi d'Yvetot ». La chute de l'Empire freina toutefois sa popularité. On crut un moment que Béranger allait changer de bord. Il n'en fut rien.

En 1816, il publia son premier recueil de chansons qui le hissait au cœur de l'opposition. Louis XVIII, heureusement, ne prit pas « l'affaire » d'un trop mauvais œil et se contenta de dire: « Il faut pardonner bien des choses à l'auteur du « Roi d'Yvetot ».

Toujours plus indépendant, Béranger décida bientôt de faire imprimer ses chansons à son propre compte. Mal lui en prit car le procureur le fit condamner en prétendant que certaines des chansons imprimées étaient obscènes, injurieuses ou malsaines. Pourtant... Lisez plutôt:

Tout est petit: palais, usines, Sciences, commerce, beaux-arts. De bonnes petites famines Désolent de petits remparts. Sur la frontière mal fermée Marche un bruit de petits tambours Une pauvre petite armée... Et les Barbons règnent toujours!

Les condamnations pleuvent

Le 8 décembre 1821, il passa en Cour d'assises et écopa de trois mois d'emprisonnement. Quelques années plus tard, il recommença et fut de nouveau condamné. Cette fois, ce fut plus grave: il dut faire huit mois de prison. Mais les prisons de l'époque étaient dorées. Béranger pouvait y recevoir ses amis et manger tous les menus qu'on voulait bien lui offrir.

A sa sortie de prison, il se retira dans un modeste appartement, puis tomba dans la misère. Vers la fin de sa carrière, la plupart des grands artistes vinrent lui faire des visites. Il refusa toutefois de recevoir Louis-Philippe, car il refusa tous les secours matériels qu'on lui offrait. Victor Hugo disait: « Béranger ne veut rien devoir à personne. C'est un de ces rares hommes qui veulent mourir dans la simplicité qu'ils ont toujours connue et aimée. »

Illustration pour la célèbre chanson « Le Roi d'Yvetot ».



Le souvenir de son passé

Vieux, misérable, déçu dans son cœur, il arrivait à Béranger, dans son jardin fleuri, de chanter pour les enfants. Alors, il ne voyait plus personne, ni les gens qui affluaient, ni le jour qui tombait. Il chantait, chantait, et le vent, en faisant frissonner sa couronne de cheveux blancs, animait une sorte de personnage légendaire. « Béranger, écrivait Alexandre Dumas, c'est un magicien étonnant. Il a le pouvoir de faire naître des gens heureux au milieu d'un cimetière de larmes. »

Les airs qu'il préférait

Béranger aimait les soldats, les bannières.

De mes vieux compagnons de gloire, Je viens de me voir entouré; Nos souvenirs m'ont enivré, Le vin m'a rendu la mémoire. (Le Vieux Drapeau)

C'est pour le peuple qu'il rédi-gea ses plus beaux vers.

On parlera de sa gloire Sous la chaume bien longtemps. L'humble toit, dans cinquante ans, Ne connaîtra plus d'autre histoire. Là viendront les villageois, Dire alors à quelque vieille: « Par des récits d'autrefois, » Mère abrégez notre veille. »

Béranger mourut en 1857 et eut droit à des funérailles nationales. Son corps repose au Père-Lachaise.

Le personnage

Il était de petite taille, timide, assez laid. Son rire gras avait quelque chose de déplaisant. Sans élégance, il marchait trop rapidement, et d'un pas saccadé. S'il chantait fort bien, il parlait mal, mâchait certaines syllabes. Chauve, le front trop grand, les joues trop grasses, il était bien comme le peignait Théophile Gautier: « Petit, anonyme et sans importance. »

Maurice Métral

LES FILMS du mois

Rappel: 9-10 signifie chef-d'œuvre; 6-8, grand film; 4-5, bon film; 1-3, film moyen.

Le Cher Disparu

(5) film américain de l'Anglais Tony Richardson, d'après un roman d'Evelyn Waugh.

Il y a cinq ans, Tony Richardson, après le succès des « Corps sauvages », se rendit en Amérique pour y tourner « Sanctuaire », d'après Faulkner. Le jeune cinéaste anglais fut alors broyé par l'industrie américaine et il s'était promis de ne plus jamais tourner aux USA. Vint le succès immense de « Tom Jones » et un prodigieux contrat: beaucoup d'argent, entière liberté. Richardson est retourné aux États-Unis pour y réaliser « Le Cher Disparu ».

Un cinéaste européen de plus est-il perdu? Non, Richardson a résisté en faisant preuve d'une grande férocité. Un jeune Anglais débarque à Hollywood où il se rend chez son oncle, scénariste congédié par son employeur, un acteur célèbre. Le scénariste se suicide. C'est peut-être ce qui arrive moralement à tous les cinéastes européens qui débarquent aux USA, du moins selon Richardson. Et la première partie du film est un rappel de certains de ses souvenirs, une vengeance, aussi!

Mais voici le jeune Anglais « propriétaire » du cadavre de son oncle. Pour lui commencent de nouvelles aventures, la découverte de l'industrie mortuaire: cercueils de luxe, cadavres embaumés, hôtesse déléguées, chastes présentatrices décolletées, hommes d'affaires, claires mortes; cette industrie évolue au point de libérer les cimetières des cadavres pour y construire des immeubles, en expédiant les « chers disparus » dans l'espace. Le jeune Anglais fait son apprentissage de la vie américaine! Et il finira par s'y intégrer assez habilement, non sans avoir éprouvé une déception en amour.

Libre, donc, Richardson l'a été. Libre d'être féroce. Le producteur ne fut d'abord guère content de ce film. Puis vint le succès, même aux États-Unis où l'on est rarement rancunier à l'égard de ceux qui s'expriment librement et dénoncent les exagérations d'une société vouée trop systématiquement aux biens matériels. Quelle férocité, dans ce film!

Il subsiste toutefois un malaise. Richardson en fait trop par instant ou pas assez (la scène de l'orgie dans les cercueils par exemple). Il ne sait trouver l'équilibre, car l'exagération n'est pas assez forte pour devenir supportable. Richardson n'est ni discret, ni excessif. Souvent cet équilibre perdu entre le trop et le trop peu provoque une certaine gêne. Et l'on est conduit à se demander si le film n'est pas vulgaire par instant, ce qui nuit à sa férocité jubilante et délirante.

La Poursuite impitoyable

(7) film américain d'Arthur Penn. Avec Marlon Brando, Jane Fonda.

Les grands films sociaux américains sont rarement ceux qui font ressortir une profonde auto-satisfaction. Au contraire, ils sont tous fortement critiques. Mais l'œuvre d'art, partout, doit d'abord mettre en cause, provoquer, scandaliser, faire réfléchir. Et le grand cinéma américain, s'il donne une image noire des réalités américaines, finit par être un hommage rendu à sa propre société, à sa très grande liberté d'expression. C'est aussi la force d'une société que de supporter d'être si vivement mise en cause. Les cinéastes américains, plus que tous les autres peut-être, osent crier leur angoisse, leur colère, leur émotion.

Penn est un réalisateur violent, lyrique, qui a le sens du tragique (on se souvient de son excellent western le « Gaucher » ou de « Miracle en Alabama »). Il trace dans la « Poursuite impitoyable » (titre original, plus simple, « La Chasse ») le portrait d'une petite ville comme une autre, où tout se sait très vite, où l'ennui quotidien trouve un exutoire le samedi soir, dans la boisson, la « foire » et la violence. Car, derrière ce désarroi s'inscrivent en filigrane les cause d'un déséquilibre plus grave. Le racisme est l'une de ses « forces » malsaines qui vont éclater avec une telle violence qu'elles font peur.

Cette violence qui trouva, à Dallas, une si terrible expression!

Un détenu s'évade. Il fait avertir sa femme de son évasion. Tout se sait. Un Noir est pris à partie par la foule. Le shérif tente de juguler cette violence. En vain. Il sera battu, les autres tués.

La construction du film est assez étonnante. Au début, il s'agit de présenter les personnages principaux d'une part, la ville de l'autre. Ils sont alors « dramatiquement » séparés. Tout paraît embrouillé. Le cinéaste procède par courtes scènes pour poser des jalons, présenter les uns et les autres. Puis l'histoire des individus va se modifier, alors même que la ville s'intéresse à eux. L'affrontement va éclater, violent, désordonné. Le film va du désordre à l'ordre; la situation de l'ordre au désordre. Mais cette construction met ainsi mieux en cause le mensonge de l'ordre apparent, fait comprendre que tout est déjà implicitement sous-entendu par les apparences, que l'éclat est une conséquence inéluctable d'une certaine forme extérieurement paisible. Bref, la construction dramatique du film, c'est en fait la vérité de la situation réelle.

A PREMIÈRE VUE

L'Amour avec des Si

(6) film français de Claude Lelouch.

C'est avec son cinquième film de long métrage que Lelouch devient célèbre, « Un Homme et une Femme ». Déjà « Une Fille et des Fusils » avait été un succès d'estime. Mais « L'Amour avec des Si » passa inaperçu. La célébrité acquise — et somme toute méritée — provoque la réapparition de films anciens. « L'Amour avec des Si » est un film très simple. En hiver, un homme, au volant de sa voiture, se promène sur les routes enneigées de Normandie. Il prend une auto-stoppeuse mystérieuse, mange avec elle, parle avec elle, couche avec elle. On croit trouver en lui un sadique échappé. La situation réelle est différente, et Lelouch parvient à nous surprendre habilement.

Il a donc le sens du récit, mais plus encore des images, des gestes, du cinéma qui sait nous transmettre les émotions des personnages, les émotions du cinéaste. C'est un cinéma très moderne, qui nous déconcerte souvent.

Falstaff

(8-9) film international d'Orson Welles.

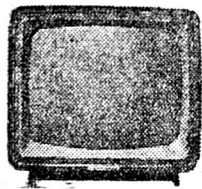
Cette rubrique, à « première vue », me permet d'attirer l'attention sur un film sans trop en dire les raisons. Car il y a Falstaff, personnage shakespearien, tiré par Welles de plusieurs œuvres du génial dramaturge anglais. Il y a l'énormité du personnage, celle de l'acteur Welles. Il y a le génie de Welles. Et la rencontre de deux génies. Il y a nos idées préconçues comme celle qui nous fait voir en Falstaff un personnage comique. Mais Welles nous oblige à lire derrière les apparences: et son Falstaff ne fait plus tellement rire; il devient le porte-parole de Welles qui nous oblige à redécouvrir une autre vérité. Je dois me permettre de réfléchir encore avant de me lancer dans une description plus large d'un film à voir, mais d'un accès difficile.

America, America

(8) film d'Elia Kazan.

J'en suis aujourd'hui à recommander des films d'un abord en général difficile. Mais les salles offrent tant de divertissements anodins en cette saison qu'il n'y a là qu'une réaction de légitime défense. Dans ce film, Kazan raconte un peu sa propre jeunesse, évoque son désir d'adolescent européen qui rêvait d'aller en Amérique. Des difficultés l'assaillent. Et le rêve sera difficile à réaliser. A peine arrivé aux USA, d'autres difficultés surgiront. Et voici encore un film qui prouve la liberté du cinéma américain et de ses cinéastes.

Freddy Landry



LES PROGRAMMES RADIO • TÉLÉVISION

A la radio

Samedi 21 janvier

SOTTENS. — 16.00 Miroir-flash. 16.05 Feu vert. 17.00 Miroir-flash. 17.05 Swing-sérénade. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.10 Micro dans la vie. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 Villa Sam'suffit. 20.00 Magazine 67. 20.20 Bande à part. 21.00 «Portrait-robot», pièce. 22.00 «Ho, hé, hein, bon!», fantaisie. 22.30 Inf. 22.35 Entrez dans la danse. 23.25 Miroir-dernière. 24.00 Dancing non stop.

Second programme de Sottens. — 16.00 Mus. en Suisse. 17.00 Pitfalls in English. 17.15 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 17.50 Nos patois. 18.00 100% «jeune». 18.30 Tristes cires et jolies plages. 19.00 Correo espanol. 19.30 Joie de chanter. 19.45 Kiosque à mus. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.20 «Mathias Sandorf», feuilleton. 20.50 Entre nous. 21.15 Métamorphoses de la valse. 21.45 Sport et mus.

BEROMUNSTER. — Inf.-flash à 16.00, 22.15, 23.15. 16.05 Pour votre discothèque. 17.00 Discoparade 67. 18.00 Inf. 18.20 Actualités sportives et mus. légère. 19.15 Inf. 20.00 Radio-orch. 20.30 Pièce. 21.30 Trompettistes solistes. 22.00 Hockey sur glace. 22.45 Mus. de danse.

Dimanche 22 janvier

SOTTENS. — 7.10 Bonjour à tous! 7.15 Inf. 7.20 Sonnez les matines. 8.00 Concert météor. 8.40 Miroir-flash. 8.45 Grand-messe. 10.00 Culte protestant et oecuménique. 11.00 Miroir-flash. 11.05 Concert dominical. 11.40 Romandie en mus. 12.00 Miroir-flash. 12.10 Terre romande. 12.35 10-20-50-100! 12.45 Inf. 12.55 Disques sous le bras. 14.00 Miroir-flash. 14.05 «Gouverneurs de la Rosée», film à épisodes. 14.35 Auditeurs à vos marques! 17.00 Miroir-flash. 17.05 Heure musicale. 18.00 Inf. 18.10 Foi et vie chrétiennes. 18.50 Micro dans la vie. 18.40 Résultats sportifs. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Magazine 67. 20.00 Portrait-robot. 21.00 Galette lyrique. 21.30 «La Chasse à l'Empereur», film radiophon. 22.30 Inf. 22.35 Romandie, terre de poésie. 23.00 Harmonies du soir.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-mus. 14.00 Fauteuil d'orch. 15.30 Légèrement vété. 16.30 Danse-dimanche. 17.00 Dialogue. 18.00 Heure musicale. 18.30 Echos et rencontres. 18.50 Mystères du microsillon. 19.15 Orgue. 19.45 Tribune du sport. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Chemins de l'opéra. 21.00 Mus. du passé. Instruments d'aujourd'hui. 21.30 A l'écoute du temps présent. 22.30 Aspects du jazz.

BEROMUNSTER. — Inf.-flash à 7.45, 22.15, 23.15. 7.00 Automobilistes. 7.55 Propos. 8.00 Mus. de chambre. 8.45 Prédication protestante. 9.15 Culte catholique romain. 10.15 Radio-orch. 11.30 Fables de La Fontaine. 12.00 Orch. de chambre. 12.30 Inf. 12.40 Compliments. Mus. de concert et d'opéra. 13.30 Calendrier paysan. 14.00 Concert pop. 14.40 Ensemble à vent. 15.00 Chevauchée sur les cordillères. 15.30 Sport et mus. 17.30 Mus. de films. 18.00 Microsillons. 18.45 Sports-dimanche. 19.15 Inf. 19.25 Mus. récréative. 20.30 Miroir de notre temps. 21.30 M. Jary, compositeur. 22.20 A propos. 22.30 Orgue. 23.00 Pièces pour flûte et orgue.

Lundi 23 janvier

SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 7.15 Miroir-première. 8.00 et 9.00 Miroir-flash. 9.05 A votre service! 10.00 et 11.00 Miroir-flash. 11.05 Emis. com. 12.00 Miroir-flash. 12.05 Carillon de midi. 12.35 10-20-50-100! 12.45 Inf. 12.55 «Mathias Sandorf», feuilleton. 13.05 La route. 13.15 Nouveautés du disque. 13.30 Carlo Boller. 14.00 Miroir-flash. 14.05 Réalités. 14.30 La terre est ronde. 15.00 Miroir-flash. 15.05 Concert chez soi.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-musique.

BEROMUNSTER. — Inf.-flash à 6.15, 7.00, 9.00, 10.00, 11.00, 15.00. 6.20 Gai réveil. 6.50 Propos. 7.10 Mus. légère. 7.25 Ménagères. 7.30 Automobilistes. 8.30 Pages de Haydn. 9.05 Courrier de musiciens. 10.05 Orch. de la BOG. 10.45 Piano. 11.05 Emis. com. 12.00 Succès. 12.50 Inf. 12.40 Compliments - Mus. récréative. 13.00 Orch. récréatif. 13.30 Solistes. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Chants allemands. 15.05 Mélodies pop. 15.30 Evocation.

A la TV romande

Samedi 21 janvier

16.30 Samedi-Jeunesse. 17.10 Handball. 18.20 Madame TV. 18.45 Bulletin. 18.50 Jazz-Parade. 19.25 Trois petits tours et puis s'en vont. 19.30 «Cette sacrée Famille», feuilleton. 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour international. 20.45 Chanson 1967. 22.15 Dossiers de l'Histoire. 22.45 Téléjournal. 22.55 C'est demain dimanche.

Dimanche 22 janvier

10.00 Culte oecuménique. 11.00 Un'ora per voi. 12.00 Table ouverte. 12.50 Bulletin. 12.55 Ski. 14.00 Quel de neuf? 14.30 «Un Joyeux Luron», film. 15.45 Images pour tous. 18.45 Bulletin. 18.50 «Les Arpents verts», feuilleton. 19.15 Présence catholique. 19.30 Actualités sportives. 20.00 Téléjournal. 20.15 «Quatre-Vingt-Treize», film. 22.10 Quinzaine des arts. 22.25 Mus. pour plaisir. 22.55 Bulletin et Téléjournal. 23.10 Méditation.

A la TV française

Samedi 21 janvier

1re chaîne. — 16.30 Voyage sans passeport. 16.45 Magazine féminin. 17.00 Prestige de la mus. 17.40 Vitrine du libraire. 18.00 L'avenir est à vous. 18.30 Chefs-d'œuvre en péril. 19.00 Micros et caméras. 19.20 Bonne nuit les petits. 19.25 Air d'accordéon. 19.40 Actualités régionales. 20.00 Actualités. 20.30 «Vidocq», feuilleton. 21.00 Vingt millions de témoins. 22.00 Allegro. 23.15 Lettres et arts. 23.35 Actualités.

2e chaîne. — 18.30 Sports-débat. 19.00 Le mot le plus long. 19.45 Trois chevaux, un tiercé. 20.00 Vient de paraître. 20.15 «Allô Policé», feuilleton. 20.30 Olympiades du music-hall. 21.00 «La Dame de Gai-Fredon», film. 22.35 Actualités. 22.55 Des agents très spéciaux.

Dimanche 22 janvier

1re chaîne. — 8.45 Tous en forme. 9.00 TV scolaire. 9.30 Emis. israélië. 10.00 Présence protestante. 10.20 Présence protestante et Jour du Seigneur. 11.00 Jour du Seigneur. 12.00 Séquence du spectacle. 12.30 Discorama. 13.00 Actualités. 13.15 Arts actualités. 13.30 Au-delà de l'écran. 13.55 Télé non droit. 14.30 Télé-dimanche. 14.55 Rugby à 15. 17.15 Kiri le clown. 17.25 «Le Bal du Printemps», film. 19.00 Actualité théâtrale. 19.25 Bonne nuit les petits. 19.30 «Les Globe-Trotters», feuilleton. 20.00 Actualités. 20.20 Sports-dimanche. 20.45 «Les Aristocrates», film. 22.25 Un certain regard. 23.20 Actualités.

2e chaîne. — 14.45 Flippet le dauphin. 15.10 «La Virginiana», film. 16.25 Au nom de la loi. 16.50 Suivez le guide. 17.05 Bonnes adresses du passé. 18.00 A tous vents. 18.30 Glaces éternelles. 18.50 Patinage de vitesse. 19.20 Mots croisés. 20.00 Un homme et sa mus. 21.00 Série Hitchcock. 21.50 Télé-soir. 22.10 Hollywood-Panorama.

Lundi 23 janvier

1re chaîne. — 12.30 Paris-Club. 13.00 Actual.

D'UN SPORT A L'AUTRE

D'UN SPORT A L'AUTRE

D'UN SPORT A L'AUTRE

Ski

Hockey sur glace

Les matches du week-end

Une douzième nation au Brassus

Les organisateurs du concours international du Brassus viennent de nous faire savoir que la Yougoslavie venait de confirmer sa participation et délèguera principalement son champion national du combiné nordique Frank Ambrozic.

Ainsi, avec les inscriptions qui sont déjà parvenues au Brassus, c'est une pléiade de grands champions que le public pourra admirer samedi et dimanche.

BASKETBALL. — Championnat suisse de ligue nationale A: Lausanne—Fribourg OL 44-61 (25-30).

Kloten joue sa dernière carte aux Mèlèzes

Si le match de ce soir, La Chaux-de-Fonds—Kloten n'a qu'une importance relative pour les Chaux-de-Fonniers (qui cherchent maintenant à se classer pour le tour final), en revanche, c'est peut-être la dernière carte des «aviateurs». Au match aller les Chaux-de-Fonniers avaient copieusement battu Kloten par 7 à 0. Ce résultat avait fait sensation. C'était le premier match où la ligne des cousins Luthi ne réussissait aucun but.

Kloten se souvient donc toujours de cette amère défaite.

A Genève, derby romand. Le pre-

mier recevra le dernier. Autant dire que les Neuchâtelois des Young-Sprinters n'ont aucune chance.

Les autres rencontres de la soirée seront: Grasshoppers—Viège, Langnau—Zurich et Davos—Berne.

Lausanne à Moutier

En ligue nationale B, si Sierre et Ambri-Piotta sont certains de leur participation au tour de promotion-relégation, en revanche on ne connaît pas, dans les deux groupes, qui les accompagnera. D'une part, pour le groupe ouest, Lausanne et Sion sur la liste des candidats et, d'autre part, pour le groupe est, nous avons Lugano et Kusknacht.

Le programme, dans les deux groupes est le suivant: Moutier—Lausanne, Gotteron—Montana, Sion—Biene, et, dimanche, Martigny—Sierre et Villars—Thoune. A l'est, Lucerne—Bâle, Lugano—Rapperswil, Arosa—Langenthal, Saint-Moritz—Ambri-Piotta et Kusknacht—Coire.

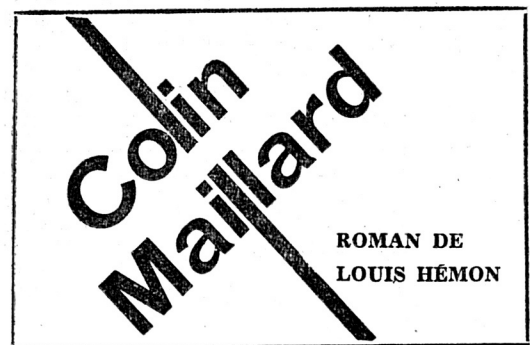
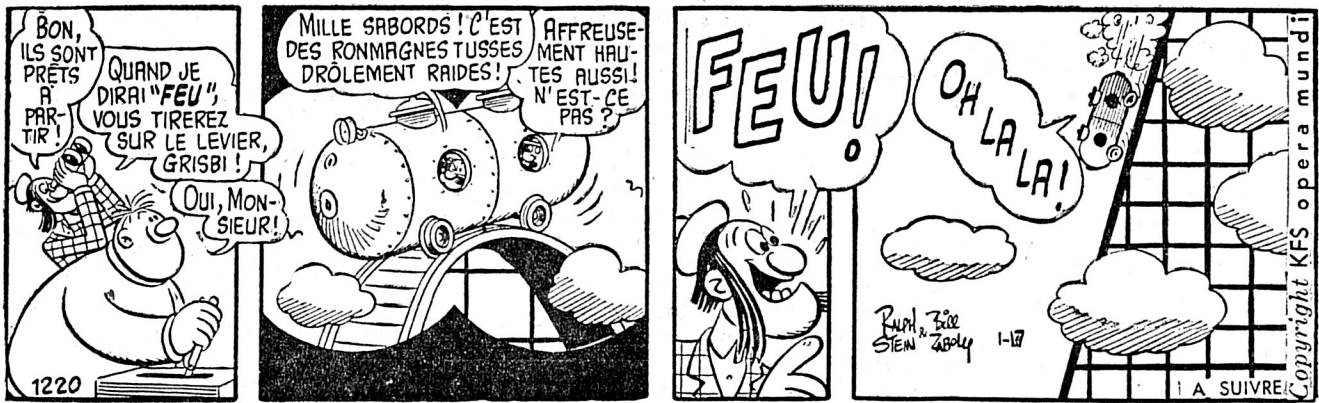
ATHLÉTISME. — L'Allemand de l'Est Juergen May, recordman du monde du kilomètre, n'a plus le droit de participer à des compétitions. Cette décision, prise par la Fédération d'athlétisme d'Allemagne de l'Est, a été rendue publique jeudi. La fédération reproche à May d'avoir violé les règlements de la Fédération internationale à Budapest, au cours des championnats d'Europe 1966, en acceptant de faire de la publicité rémunérée au profit d'une entreprise de chaussures d'Allemagne de l'Ouest et d'avoir recruté d'autres sportifs pour cette action.

HOCKEY SUR GLACE. — Le Tchecoslovaque Vladimir Nadrchal, l'un des meilleurs gardiens du monde qui avait été proclamé récemment meilleur joueur de Tchecoslovaque pour 1966, a été sérieusement blessé au cours d'un match de championnat qui opposait son équipe du ZKL Brno à celle de Sonp Kladno. Il est entré en collision avec l'un de ses défenseurs, Danda, qui l'a blessé avec l'un de ses patins. Nadrchal a été transporté à l'hôpital avec une coupure de huit centimètres au cou.

FOOTBALL. — Le match retour du championnat d'Europe des nations entre l'Italie et la Suisse, qui avait été prévu pour le 16 décembre, aura finalement lieu le 23 décembre 1967. Le match aller reste fixé au 18 novembre 1967 en Suisse.

● A Paysandu (Uruguay), l'équipe nationale de Roumanie, qui figure dans le groupe de la Suisse en championnat d'Europe des nations, a battu Penarol Montevideo, champion du monde des clubs, par 2-0. Les Uruguayens ont généralement dominé mais ils se sont heurtés à une défense très sûre et ils ont encaissé deux buts sur des contre-attaques.

LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA



La plupart du temps il n'allait pas jusqu'à former des souhaits précis, il se contentait de les toiser insolentement au passage en sifflant entre ses dents, sachant fort bien qu'ils ne s'en souciaient guère. Son défilé muet lui suffisait en guise de revanche; mais dans un pays vraiment libre et moins outrageusement policé, comme il aurait aimé leur montrer ce que leur dignité cossue pesait dans ses mains! Les hommes! Au premier mot arrogant il les aurait envoyés rouler sur la chaussée avec la mâchoire en deux morceaux; et quant aux femmes! Heuh! Les femmes, elles auraient pu plus mal tomber!

L'une d'elles qui passait précisément attira son regard et sembla lui rappeler quelque chose, et il se dit à lui-même: «Tiens! La grosse Juive de Cable Street!» Mais, il vit

aussitôt qu'il s'était trompé; ce n'était pas la fille du boutiquier de Cable Street, mais une autre femme de même race qui lui ressemblait comme une sœur, et un peu plus tard il en vit passer une autre, et une autre encore, et tant qu'il resta là elles ne cessèrent de passer. Il y avait parmi elles des fillettes de quatorze ans qui montraient déjà les formes pleines d'une maturité précoce, et jouaient de la prunelle avec assurance; et leurs aînées de cinq ans à peine, déjà épaisses, qui balançaient leurs hanches lourdes à chaque pas, tendant leur poitrine grasse sous des manteaux savamment dégrafés. Chez toutes, les mêmes masques aux traits forts, empâtés de poudre, les mêmes yeux liquides, noirs ou gris verdâtre, luisant de l'orgueil secret de la race élue, le même maintien de vanité confiante: confiance dans l'astuce entêtée de leurs hommes, dans leur propre habileté de ménagères, dans le succès inéluctable des frères et sœurs sains, bien nourris et plein de ruse; vanité de leurs robes solides et riches et de leur corps épais.

Mike sentit, en les voyant passer, grandir en lui une rancune sauvage d'humilié. C'était une longue insulte personnelle que ce défilé de belles filles qui l'ignoraient; elles se moquaient pas mal qu'un Irlandais besogneux les regardât en se dandinant; elles étaient séparées de lui par toute la hauteur de leur race, de leur ambition, de leur assurance provocante d'honnêtes filles et de leurs vêtements cossus; de sorte qu'elles pouvaient même se permettre de lui envoyer, en passant une œillade hardie, de lui envoyer, en passant

garçons, et de continuer sans jamais se retourner.

Il murmura entre ses dents: «Oh, vous et vos grands airs! vos airs de princesses!», et il lui vint tout à coup l'instinct obscur qu'elles appartenaient, après tout, à une race souvent asservie, et que si jamais on était débarrassé des lois...

Il se vit, lui et quelques milliers de garçons comme lui, dans les rues d'une ville au pillage entre des maisons d'où des cris de femmes sortaient par les fenêtres éventrées; et ces femmes qui se défendaient avec des cris contre les étreintes ou les coups des barbares étaient toutes semblables à celles qui passaient ici, de belles filles, mais qui avaient perdu leurs airs hautains et qui ne savaient plus que supplier avec des larmes coulant de leurs yeux noirs sur leurs joues blanches, pendant qu'on enfonce l'une après l'autre les portes de leurs maisons.

Une bouffée de vent froid lui fit tendre les épaules, et la vision passa, vite oubliée. Il remonta Commercial Road pour rentrer chez lui, mais après avoir fait quelques pas, s'avisant qu'il avait la gorge sèche, et encore quelque argent en poche. Il entra dans le «pub» le plus proche, et se trouva seul dans son compartiment.

La barmaid qui le servait était une Anglaise de race, celle-là, plus très-jeune, guère jolie, qui avait des cheveux d'un jaune ouaté et des yeux las. Quand elle eut manié les robinets à bière et passé un torchon sur le comptoir, elle s'assit sur un haut tabouret précisément

en face de Mike, et le regarda sans intérêt.

— Je ne vous ai encore jamais vu ici, dit-elle; et il expliqua qu'il venait seulement d'arriver à Londres et qu'il n'avait guère eu le temps de se retourner, bien que demeurant dans le voisinage. Elle le regarda de nouveau avec un peu plus de curiosité, et le sourire supérieur d'une personne d'expérience.

— Heum! dit-elle. C'est grand, Londres!

Mike convint que Londres paraissait très grand, et ne ressemblait guère à ce qu'il s'était imaginé.

— D'abord, fit-il, c'est plein de Juifs! On ne voit que de ça!

La barmaid éclata de rire, et après interrogatoire lui expliqua que ce qu'il avait vu jusqu'ici n'était pour ainsi dire pas Londres, mais seulement une sorte d'excroissance de la grande ville, où les immigrés de Pologne et de Russie séjournaient une génération ou deux, avant de s'en aller vers Park-Lane avec leur premier million.

— Il faut aller vers l'Ouest, lui dit-elle; Regent Street Piccadilly, c'est là qu'il y a des magasins! C'est de là qu'elles reviennent toutes, ces Juives, avec leurs robes à la mode de Paris, d'il y a deux ans! Le vendredi soir elles ont fini de travailler pour la semaine, et elles s'en vont dans les quartiers chics essayer d'avoir l'air de vraies dames! Si vous voyiez les taudis dont elles sortent, certaines d'entre elles, avec leurs frusques à grand effet! ça fait rire!

(A suivre.)

CHRONIQUE CHAUX-DE-FONNIÈRE

Au Théâtre: DES BOURGEOIS TRÈS ORDINAIRES... UN SPECTACLE EXTRAORDINAIRE!

Trois heures et demie de spectacle continu. Et de spectacle «tchékovienn»: «Les Petits Bourgeois», de Maxime Gorki. Cela sans qu'une minute (je n'exagère pas) l'attention, la passion même, ne se relâche, dans une salle comble: une gageure. Cette gageure, c'est un Théâtre populaire romand métamorphosé qui l'a tenue, hier soir, au Théâtre. Sans enlever aucun mérite (loin de là) à la troupe de C. Joris, on peut dire que le metteur en scène, Ch. Jung, et les sept acteurs que celui-ci a recrutés «en renfort» sont pour beaucoup dans cette réussite proprement enthousiasmante.

On pourrait philosopher sur ce texte âpre, sur ces personnages atteints de mal de vivre, ou cyniques, ou idéalistes, ou sordides, à la réalité si accusée qu'elle devient irréaliste (peut-être parce qu'inconsciemment on la refuse, tant elle apparaît corrosive). On pourrait méditer sur le sort de cette arche de pierre et de vieux meubles (quel décor de J.-L. Boucher!), dont les sinistres

passagers dérivent, s'entre-déchirent, dans un long et lent éclatement de bassesse, d'inutilité révélée, sous l'œil hallucinant de quelques messies de cour des Miracles. On risquerait de tomber dans le piège contre lequel Ch. Jung nous a mis en garde et de faire dire à Gorki ce qu'il ne peut ou ne veut pas dire. Il n'empêche qu'on est comme soulagé d'avoir ce rire que parfois on nous ménage, comme un répit, pour se départir de ce goût saumâtre qui envahit l'esprit, parce qu'on sent ces personnages et leur vie trop vrais, trop proches...

Jamais encore un spectacle d'une telle perfection n'avait paru à l'affiche du TPR. Vous joindrez avec profit, ce soir, votre ovation à celle qui fut réservée à toute l'équipe des comédiens, pour leur performance. M. K.

* Voir notre avant-première, dans notre édition du 17 janvier. On y trouvera, par ailleurs, toutes les indications sur la pièce son décor, son déroulement, sa signification, indications pour lesquelles la place nous faisait ici défaut.

Les autorités ont inauguré Serre 14

Hier, en fin d'après midi, les représentants des autorités communales et cantonales, du service technique des Travaux publics — heureux responsables de cette rénovation particulièrement bienvenue — les maîtres d'état et les représentants des communes de La Sagne et des Planchettes, ont pris part à cette cérémonie.

Dans la partie officielle qui précéda la visite des différents services, on a entendu:

● J.-P. Miéville, directeur des Ecoles primaires qui, après des souhaits de bienvenue et des remerciements adressés à tous ceux qui ont contribué à la parfaite réussite de cette concentration de services au bénéfice de la jeunesse de notre ville, fit un historique du bâtiment et des travaux de rénovation.

● M. A. Favre-Bulle, conseiller communal, définit le but de cette

heureuse réalisation communale.

● M. G. Clottu, conseiller d'Etat, qui se réjouit de la prospérité de la ville de La Chaux-de-Fonds, de l'intérêt tout particulier qu'elle consacre à ses écoles, au bien-être de sa population et de sa volonté de lui assurer un avenir exempt de maladie en prenant des mesures adéquates et généreuses.

● Le D^r Duhan, qui dirigera la clinique dentaire dès le mois d'avril prochain, dit sa joie et son admiration devant l'œuvre accomplie. Il se fit un plaisir de remercier les autorités et définit les théories nouvelles en matière de médecine dentaire. Son équipe s'efforcera et saura conseiller les mères avant même la naissance de leurs enfants. Elles pourront se renseigner dès leur venue au monde sur la meilleure manière d'assurer la santé dentaire de leurs petits, de leur éviter des malformations de la mâchoire et des dents et de les conserver saines et solides.

● M. R. Blant, architecte au bureau technique communal, mit un rapide historique des travaux complexes qui ont abouti à la rénovation complète du bâtiment. Il se fit un plaisir de remercier ses collaborateurs, les maîtres d'état et les ouvriers, pour leur excellent travail.

Puis les invités, par groupes, parcoururent les différents services. Vous êtes d'ailleurs invités à en faire autant aujourd'hui. Profitez-en. E. M.

ÉTAT CIVIL

Vendredi 20 Janvier 1967

Naissance

Simonin Valérie, fille de Michel-André, vendeur, et de Josiane née Burri.

Promesses de mariage

Fahlmann Guy-Walther, adoucesseur, et Zaugg Jacqueline-Germaine.
Steiner Charles-André, étudiant, et Staub Jacqueline-Marguerite.

Mariages

Juillier Marcel-Gaston, graphiste, et Maguin Danielle-Marie-Thérèse.
Robert Eric-Denis, ingénieur, et Volet Josiane-Odetta.
Mastroianni Giuseppe-Gerardo, peintre, et Bugnolo Luigia.

LES CULTES

Dimanche 22 Janvier 1967

Eglise réformée évangélique. — Paroisse du Grand-Temple: 8.45, culte de jeunesse; 9.45, culte. M. Lebet; 19.45, service de prière pour l'unité.
Oratoire: 8.30, culte, M. Lebet.

Paroisse Farel (temple Indépendant): 9.45, culte, M. Guinand; 11.00, culte de jeunesse. (Samedi 21, 19.45, service de prière pour l'unité.)

Hôpital: 9.45, culte, M. Rosat.
Paroisse de l'Abeille: 8.30, culte des familles; 9.45, culte, M. Wagner; 20.00, culte, M. Clerc.

Paroisse des Forges: 8.30 et 9.45, culte, M. Schneider.
Paroisse de Saint-Jean (salle de Beau-Site): 8.30 et 9.45, culte, M. Secretan.

Semaine de prière pour l'unité des chrétiens, chaque soir, à 19.45: samedi 21, au temple Indépendant; dimanche 22, au Grand-Temple; lundi 23, à l'église du Sacré-Cœur; mardi 24, au temple Allemand et à l'Armée du Salut; mercredi 25, cérémonie de clôture à Saint-Pierre (Eglise catholique chrétienne, Chapelle 5).

Paroisse des Epiatures: 9.30 culte, M. Montandon, chœur mixte, chorale de jeunes; 11.00, cafeteria à la cure.

Paroisse des Planchettes: 9.45, culte, M. Béguin.

Les Bulles: 11.00, culte, M. Béguin.
Paroisse de La Sagne: 8.50, culte de jeunesse; 9.45, culte, M. Huttenlocher; 20.25, au temple (cloches: 20.10), veillée œcuménique.

Paroisse des Ponts-de-Martel: 9.45, culte; au temple; 11.00, culte de jeunesse.

Eglise catholique romaine. — Sacré-Cœur: 7.30, messe lue; 8.45, messe des Italiens; 9.45, messe chantée; 11.15, messe des enfants; 16.00, messe en espagnol; 19.45, prière au Grand-Temple; 20.30 messe.

Hôpital: 9.00, messe.

Stella Maris (Combe-Grieurin 41): 8.30, messe; 17.30, exposition du saint sacrement; 18.00, bénédiction.

Témoins de Jéhovah (rue du Locle 21). — 18.45 étude biblique.

Première Eglise du Christ scientifique (rue du Parc 9 bis) — 9.45, culte public.

Les Ponts-de-Martel: 10.00, messe; Notre-Dame de la Paix: 7.30, messe; 8.30, messe des enfants; 9.45, messe chantée; 11.00, messe; 16.30, messe en italien; 17.30, complies et bénédiction; 18.00 messe.

Eglise catholique chrétienne. — Eglise Saint-Pierre (Chapelle 7): 7.30, messe; 9.45, messe solennelle pour l'unité des chrétiens, par l'abbé Pommel, prêtre de l'Eglise catholique romaine, chants par le Chœur mixte.

Armée du Salut: 9.00, réunion de prière; 9.30, réunion de sanctification; 20.00 réunion d'évangélisation.

POUR LE SUCCÈS DES INITIATIVES.

Toutes les personnes de bonne volonté, désireuses de collaborer à la cueillette des signatures pour les deux initiatives sont priées de se rencontrer mardi 24 janvier, à la salle de l'Ancien-Stand (rez-de-chaussée), où aura lieu la répartition des quartiers et des listes.

CHRONIQUE LOCLOISE

QUARANTE ANS D'ACTIVITÉ. — M. Roger Christen a été fêté pour ses quarante ans d'activité dans la maison Bergeon & Cie. La direction et ses collègues ont bien marqué ce jour pour le jubilaire. Nos félicitations.

LES CULTES

Eglise réformée évangélique. — Temple: 7.45, culte matinal; 9.45, culte, M. J.-L. L'Épitanier; 20.00, culte.

Chapelle des Jeanneret: 9.15, culte. Les Brenets: 9.45, culte.

La Chaux-du-Millieu: 10.00, culte La Brévine: 10.00, culte.

Deutschsprachige Kirchgemeinde (Envers 34): 9.45, Gottesdienst.

Eglise catholique romaine. — 6.30, 7.30, 8.30, messe et sermon; 9.45, grand-messe; 11.00, messe en italien; 20.00 messe et sermon.

Les Brenets: 7.30, messe et sermon; 9.45, grand messe; 20.00, messe.

Le Cerneux-Péquignot: 7.00, messe; 9.30, messe chantée; 20.00, complies.

Eglise catholique chrétienne. — Le Locle, Chapelle Saint-Jean (Lion-d'Or 8). 8.30, messe solennelle.

MÉMENTO LOCLOIS

Cinéma

LUX: 14.30 et 20.30, «Ne nous fâchons pas»; 17.00, «Supervivesen chiama Cairo», en italien.

CASINO: samedi, 17.00, en espagnol: «El Caballo Blanco»; dimanche, 17.00, en italien: «100 000 Dollari per Ringo».

PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Mariotti (Béguin). (Dès 21.00, le No 11 renseigne.)

ÉTAT CIVIL

20 Janvier 1967

Mariages

Pelet Louis-Henri-Claude, médecin-pédiatre, Vaudois, et Jeanneret Marie-Madeleine, Neuchâteloise.

Décès

Favre-dit-Jeanfavre née Frobel Augusta-Johanna-Maria, ménagère, Neuchâteloise, née le 12 novembre 1883, (Henri-Perret 9).

Hug Jean-Hermann, horloger retraité, Bernois et Neuchâtelois, né le 17 août 1876, (France 29).

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

Quarante-cinq permis retirés en décembre!

Durant le mois de décembre 1966, la police a retiré 45 permis de conduire, se répartissant comme suit:

DISTRICT DE NEUCHÂTEL

Pour une période d'un mois: un pour inobservation «stop» et accident, deux pour perte de maîtrise et accident, trois pour avoir circulé seul avec un permis d'élève conducteur; pour une période de deux mois: quatre pour ivresse au volant; pour une période de trois mois: un pour ivresse au volant et accident, un pour dépassement téméraire, perte de maîtrise et accident; pour une période de six mois: un pour perte de maîtrise et accident; pour une période d'un an: un pour avoir circulé alors que son permis était retiré; pour une période de deux ans: un pour qualités morales insuffisantes et vol d'usage d'un camion.

DISTRICT DE BOUDRY

Pour une période d'un mois: un pour inobservation priorité de droite et accident, un pour perte de maîtrise et accident; pour une période de deux mois: un pour ivresse au volant; pour une période de six mois: un pour avoir circulé à moto sans side-car alors que son permis lui avait été retiré; pour une période d'un an: un pour ivresse au volant, récidive.

DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS

Pour une période de deux mois: un pour perte de maîtrise et accident, deux pour ivresse au volant.

DISTRICT DU VAL-DE-RUZ

Pour une période d'un mois: un pour perte de maîtrise et accident; pour une période de deux mois: un pour inattention, accident et fuite; pour une période de six mois: un pour ivresse au volant, accident et circulé alors que son permis lui avait été séquestré par la police.

DISTRICT DU LOCLE

Pour une période d'un mois: un pour avoir circulé seul avec un permis d'élève conducteur, un pour perte de maîtrise et accident; pour une période de deux mois: un pour ivresse au volant; pour une période de trois mois: un pour excès de vitesse et accident; pour une période illimitée: un pour ivresse au volant, récidive.

DISTRICT DE LA CHAUX-DE-FONDS

Pour une période d'un mois: un pour dépassement de vitesse autorisée,

un pour excès de vitesse et accident, deux pour inobservation «stop» et accident, deux pour avoir circulé seul avec un permis d'élève conducteur; pour une période de deux mois: cinq pour ivresse au volant; pour une période de trois mois: un pour perte de maîtrise, accident et fuite; pour une période d'un an: un pour ivresse au volant, récidive; pour une période de trois ans: un pour ivresse au volant et vol d'usage en récidive.

Refus: un pour qualités morales insuffisantes.

De plus, une interdiction de conduire a été prononcée contre un conducteur de cyclomoteur, pour avoir circulé en étant pris de boisson.

CHRONIQUE DE NEUCHÂTEL

UNION SYNDICALE. — L'assemblée des délégués de janvier a été consacrée à l'étude de ce qui concerne les travaux de recherche scientifique et l'Association suisse des jeunes chercheurs. J. Geninasca a montré à quel point il est nécessaire de multiplier chez nous les travaux de recherche, mais en les coordonnant de façon à éviter les efforts inutiles, en les liant aussi à ce qui se fait à l'étranger. Ceux qui se livrent à ces travaux doivent le faire en toute liberté, sans être préoccupés sans cesse par le rendement des applications pratiques qu'on en tirera. C'est le meilleur moyen de ne pas manquer des découvertes de première importance. Cet exposé, qui fut suivi d'une discussion nourrie, avait été précédé d'une séance administrative au cours de laquelle les participants ont pu exprimer leur opposition à une réforme des finances fédérales qui ne ferait pas appel aux contribuables en ménageant ceux qui ont juste de quoi vivre et en exigeant des sacrifices plus substantiels de ceux dont les revenus sont très élevés.

MÉMENTO

APOLLO: «Le Dollar troué». PALACE: «Carrefour de la Prostitution». STUDIO: «L'Appât de l'Or noir». ARCADES: «Les Centurions». BIO: «One Potato, Two Potatoes». REX: «L'Homme d'Istanbul».

LES CULTES

Terreaux: 8.00, culte matinal; Collégiale: 9.45, M. J.-Ph. Ramseyer; 20.15, culte œcuménique; Ermitage: 10.15, M. Th. Gorgé; Maladière: 9.45 M. A. Gyax; Valangines: 10.00, sainte cène. M. G. Schifferdecker; Cadolles: 10.00, M. R. Cand. Serrières; 10.00, sainte cène, M. J. R. Laderach. — La Coudre-Monruz: 10.00 et 20.00, M. O. Perregaux. Temple du Bas: 10.15, M. G. Deluz.

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

Recensement de la population en 1966

Il s'établit ainsi, pensionnaires de l'Hospice des vieillards et de l'Ecole ménagère «Le Printemps» y compris, On compte 3918 Bernois (3906 en 1965), 1967 Confédérés non Bernois (2010), 270 étrangers (234) avec permis d'établissement. Il y a 3117 mariés (3079), 526 veufs ou divorcés (552) et 2512 célibataires (2519).

En ce qui concerne la religion, ils sont répartis en 4206 protestants (4249), 1821 catholiques romains (1781) et 128 catholiques-chrétiens et autres confessions (120). Relevons encore que 2888 habitants sont du sexe masculin (2873) et 3273 du sexe féminin (3277).

La population totale est donc de 6155 personnes contre 6150 en 1965, soit une augmentation de 5 habitants. Il y eut en 1966, 496 arrivées et 492 départs, naissances et décès non compris.

LE NOMBRE DES ÉTRANGERS

Hormis les bénéficiaires de permis d'établissement recensés ci-dessus au 1^{er} janvier 1966, il y avait 332 hommes, 396 femmes, 107 enfants, soit 835 étrangers à Saint-Imier. Sont arrivés en 1966: 269 hommes, 121 fem-

mes et 66 enfants, soit 456 personnes, au total 1291 personnes. Sont partis au cours de la même année 263 hommes, 120 femmes, 21 enfants, soit 404 personnes. Il reste donc au 31 décembre 1966: 338 hommes, 397 femmes et 152 enfants ou 887 personnes.

Ces étrangers viennent: d'Italie (684), d'Espagne (123), d'Allemagne (10), de France (52), d'Autriche (3), de Belgique (1), de Grèce (2), d'Angleterre (1), de Yougoslavie (2), de Turquie (5), de Hongrie (3), d'Algérie (1). La population étrangère (sans permis d'établissement) représente le 14,41% au 31 décembre 1966.

CONCOURS DE SKI POUR LA JEUNESSE.

Un tel concours aura lieu le 5 février 1967 sous les auspices du Ski-Club Saint-Imier. Une certaine d'inscriptions ont déjà été reçues, ce qui démontre l'ampleur de cette manifestation. Les organisateurs donneront un prix souvenir à tous ces compétiteurs juvéniles, aussi ont-ils envoyé une circulaire à un certain nombre de personnes, espérant qu'elles lui feront bon accueil.

Football Le F.-C. La Chaux-de-Fonds renonce à son tour du monde

Le F.-C. La Chaux-de-Fonds ne fera pas le tour du monde qu'il avait projeté. Les dirigeants ont annulé hier après midi leur voyage. Des difficultés de contrats sont survenues. Sept contrats sur dix étaient déjà signés. Malheureusement, les trois derniers matches qui auraient pu être conclus à Hong-kong ont été annulés ce qui a causé une perte de 45'000 francs. Les footballeurs chaux-de-fonniers devaient quitter la Suisse

la semaine prochaine. Quant au déplacement en Algérie, des nouvelles doivent arriver aujourd'hui. Le F.-C. La Chaux-de-Fonds est annoncé en Algérie comme sparing-partner de l'équipe nationale. Mais hier les pourparlers n'avaient pas abouti. Si tout s'arrange, les Chaux-de-Fonniers quitteraient Genève, par avion, déjà mardi 24 janvier et seraient de retour le 6 février.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Allemagne: Draconiennes mesures d'économie

Après une « séance marathon » de 14 heures le Conseil de cabinet présidé par le chancelier Kiesinger a approuvé le projet de budget pour 1967. Les dépenses ont pu être réduites de 2 milliards 500 millions de DM. Par des suppressions de faveurs fiscales (900 millions de DM) et une augmentation de budget extraordinaire de 200 millions de DM, le déficit de 3 milliards 600 millions de DM prévu pour 1967 pourra être ainsi combattu. C'est surtout comme l'avait annoncé M. Kiesinger, l'agriculture, la défense et les affaires sociales qui feront les frais de cette po-

litique d'économie. L'agriculture verra ses subventions diminuer de 389 millions de DM, les affaires sociales recevront 400 millions de DM de moins que prévu, et le ministère de la Défense devra économiser 240 millions de DM. En ce qui concerne les transports, les abattements atteindront 175 millions de DM, et 190 millions de DM pour l'aide au développement. Enfin, l'aide fédérale à Berlin sera amputée de 120 millions de DM et les versements au Fonds de garantie européen de 100 millions de DM.

Prochaine conférence des partis communistes ?

Une conférence des partis communistes d'Europe de l'Est se réunira le printemps prochain pour examiner les problèmes soulevés par les événements de Chine, et préparer une conférence mondiale des partis communistes et ouvriers, apprend-on de source bien informée. Le voyage impromptu de MM. Brejnev, Kossyguine et Podgorny en Pologne, les 17 et 18 janvier, aurait eu pour objet, entre autres choses, de préparer cette conférence. Parallèlement à cette conférence, des conférences régionales se tiendraient en d'autres parties du

globe avec pour même objectif la préparation d'une conférence mondiale. Pour l'Europe occidentale, c'est le Parti communiste français qui se chargerait des préparatifs, dit-on à Moscou, où l'on rapproche cette indication du voyage effectué en automne dernier à Varsovie par M. Waldeck-Rochet, secrétaire général du Parti communiste français. De son côté, la conférence est-européenne grouperait les partis d'URSS, de Pologne, de Hongrie, de Tchécoslovaquie, de Roumanie, de Bulgarie, d'Allemagne de l'Est et de Mongolie.

ÉTATS-UNIS: L'INFLATION S'INSTALLE

Pour la première fois depuis 1958, les Etats-Unis ont connu l'inflation, en 1966. Le coût de la vie, sur la base de l'indice officiel qui a atteint 114,7 en décembre comparé à 111 un an plus tôt, a augmenté de 3,3%. C'est un pourcentage certes inférieur à celui qu'ont connu nombre de pays européens et que connaissent encore certains. Il est néanmoins nettement inflationniste.

En outre, pour la première fois depuis six ans, la progression des sa-

laire a été moins rapide que celle des prix de détail, et le niveau de vie des Américains a légèrement diminué. Dans l'industrie de transformation, le salaire horaire moyen n'a progressé que de 2,5% et les gains hebdomadaires moyens ne se sont accrus que de 2,7%.

L'augmentation rapide du niveau de vie américain, enregistrée au cours des six dernières années, s'est ainsi arrêtée.

EN QUELQUES LIGNES

● LONDRES. — Trois mois, presque jour pour jour, après l'évasion de l'espion George Blake, l'enquête a rebondi brusquement hier. Scotland Yard croit en effet qu'un ancien compagnon de détention de Blake, qui est soupçonné de l'avoir aidé à s'évader, se trouve actuellement à Londres, alors qu'il était recherché en vain depuis trois mois en Irlande. Un appel au public a été lancé.

● KARLSRUHE (Bade-Wurtemberg). « Le Juif Suss », le célèbre film nazi, a reparu en Allemagne, mais le coupable, tombant sous le coup de la loi, a été condamné, jeudi, à trois mois de prison et à 200 marks d'amende.

● CALCUTTA. — Trois policiers et quatre paysans ont été tués par les Naga, mardi dernier, à Kiumlon (Etat de Manipur), dans l'est de l'Inde, apprend-on à Calcutta.

● BRUXELLES. — Un plan « échec

aux gangsters » vient d'être mis au point par les autorités judiciaires belges, inquiètes du nombre croissant d'agressions en Belgique.

● SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE. — La police a interrompu un colloque sur des thèmes universitaires qui se déroulait jeudi soir à Saint-Jacques-de-Compostelle devant deux cents étudiants environ. Le colloque était présidé par le philosophe et ancien professeur à l'Université de Madrid M. J.-L. Aranguren, qui a été conduit au commissariat de police où il a été interrogé.

● LE CAP. — Le service militaire obligatoire sera introduit en Afrique du Sud, a confirmé M. Swarton, président de la République, prenant la parole devant le Parlement. Cette mesure est prise, a-t-il poursuivi, pour dissuader ceux qui continuent à menacer d'agression l'Afrique du Sud.

NOUVELLES SUISSES

Vers une nouvelle réduction de la main d'œuvre étrangère

Le projet de Conseil fédéral d'ordonner en février une nouvelle réduction de l'effectif de la main-d'œuvre étrangère a été soumis vendredi après-midi, au Palais fédéral, aux « partenaires sociaux », c'est-à-dire aux représentants des grandes associations syndicales et patronales. Cette conférence était présidée par le conseiller fédéral Schaffner.

La discussion a fait apparaître de sérieuses divergences de vues sur l'utilité et l'ampleur d'une nouvelle réduction. Les représentants des employeurs

ont, à l'unanimité, préconisé un « moment de répit » pour permettre à l'économie de s'adapter. Les délégués des syndicats ont, en revanche, presque tous demandé une nouvelle réduction. M. Schaffner a conclu cette conférence, qui a duré plus de trois heures, en déclarant que le Conseil fédéral allait rechercher une solution souple, permettant d'éviter de trop grandes rigueurs. Mais, a-t-il ajouté, nous ne pouvons admettre un nouvel accroissement de l'effectif des travailleurs étrangers.

GENÈVE: Un couple de voleurs. — Un couple d'une quarantaine d'années a été arrêté à Genève après avoir été surpris en flagrant délit de vol à l'étalage dans un des grands magasins de la ville. Il s'agit d'un homme et d'une femme qui se livraient à ce genre de vols depuis fort longtemps. L'enquête faite à leur sujet a, de plus, permis d'établir que le mari, employé subalterne aux PTT, était l'auteur du vol d'un colis postal commis assez récemment et qui contenait pour une cinquantaine de mille francs de bijoux, dont une partie a pu être récupérée au domicile des voleurs.

VEVEY: La population en diminution. — Depuis près de quatre ans,

la population de la ville de Vevey est en baisse constante. Ce phénomène s'explique par le fait que le territoire de la commune est, pratiquement, entièrement bâti, et que le centre de la localité se vide au profit des communes de la banlieue, formée des communes de La Tour-de-Peilz, de Corseaux et de Corsier. Au 31 décembre 1966, Vevey comptait 17 358 habitants, soit 160 de moins qu'un an auparavant. Sur ce total, on dénombrait 6360 Vaudois, 6638 Confédérés et 4310 étrangers.

Avec les trois communes précitées, l'agglomération de Vevey compte près de 29 000 habitants.

LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ
UNE INITIATIVE FÉDÉRALE
POUR LE DROIT AU LOGEMENT

L'augmentation des loyers des logements anciens et modernes pèse lourdement sur le budget des familles et des personnes seules. C'est un des principaux facteurs du renchérissement et de la dévaluation de la monnaie. Le régime de la surveillance des loyers qui a remplacé le contrôle, se révèle insuffisant. Au 5% d'augmentation annuelle accordée aux propriétaires par le Conseil fédéral, s'ajoutent les augmentations souvent exagérées dues à la hausse du taux de l'intérêt hypothécaire, ce qui provoque des augmentations de loyer de 10% par an et plus.

D'autre part, la pénurie de logements continue dans les villes et les agglomérations industrielles. Le nombre des logements bâtis dans les villes suisses a diminué au cours de l'année passée. L'aide de la Confédération à la construction de logements à loyer modéré est notoirement insuffisante. Il y a certes dans les villes des logements libres, à vendre ou à louer, mais à des prix inabornables pour les salariés et pour les classes moyennes.

LE RÉGIME DE LA SURVEILLANCE DES LOYERS NE DURERA QUE JUSQU'À LA FIN DE 1969. LE 1^{er} JANVIER 1970, TOUTE PROTECTION DES LOCATAIRES PRENDRA FIN, LES PROPRIÉTAIRES ET LES GÉRANTS POURRONT AUGMENTER LES LOYERS ET RÉSILIER LES BAUX À LEUR GUISE.

Or, le 1^{er} janvier 1970, la pénurie des logements ne sera ni liquidée, ni même atténuée dans les grandes villes. La situation des locataires des anciens et des nouveaux appartements deviendra critique, voire désastreuse.

C'est pour éviter une telle situation que le Mouvement populaire des familles appuyé par les partis socialistes et populistes romands et par de nombreuses autres organisations a élaboré au cours de l'an dernier le texte d'une initiative populaire pour le droit au logement.

Cette initiative poursuit deux objectifs :

CRÉER UNE BASE CONSTITUTIONNELLE SOLIDE POUR L'AIDE DE LA CONFÉDÉRATION À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS À LOYER ABORDABLE ET PROTÉGER LES LOCATAIRES LA OU LA PÉNURIE SÉVIT ET PENDANT SA DURÉE.

Actuellement l'aide de la Confédération repose sur l'article constitutionnel 34 quinquies concernant la protection de la famille, qui à son deuxième paragraphe affirme : LA CONFÉDÉRATION EST AUTORISÉE EN MATIÈRE DE LOGEMENT ET DE COLONISATION INTÉRIEURE À APPUYER LES EFFORTS EN FAVEUR DE LA FAMILLE.

Le Conseil fédéral lui-même juge cette base insuffisante et fragile. L'aide de la Confédération ne peut

s'appliquer qu'aux logements destinés aux familles et n'implique donc pas les logements pour étudiants et pour personnes seules, pour les vieillards, etc.

L'initiative pour le droit au logement crée une base beaucoup plus solide et étendue pour l'aide de la Confédération. Elle tend à supprimer les mots « de logement et » dans l'article concernant la famille et à les remplacer par un nouvel article 34 sexies faisant suite à l'article concernant la protection de la famille. Il est ainsi conçu :

« La Confédération reconnaît le droit au logement et à cet effet prend les mesures nécessaires pour que les familles et les personnes seules puissent obtenir un logement répondant à leurs besoins et dont le loyer ou le coût n'exécède pas leur capacité financière. Les lois édictées en vertu de cet alinéa seront exécutées avec le concours des cantons ; appel pourra être fait à la collaboration de corporations de droit public et privé. »

Ainsi la Confédération n'est plus seulement autorisée à appuyer les efforts en faveur de la famille. Elle reconnaît un droit au logement d'où découle le devoir de prendre des mesures techniques, financières et autres pour assurer le droit au logement des familles et des personnes seules.

Mais en 1970, l'aide de la Confédération n'aura pas encore créé un marché du logement suffisant dans les villes et les agglomérations industrielles. EN TEMPS DE PÉNURIE, DANS LES RÉGIONS OU ELLE SÉVIT ET TANT QU'ELLE DURE, IL FAUT QUE TOUS LES LOCATAIRES SOIENT PROTÉGÉS CONTRE LES HAUSSES INJUSTIFIÉES DES LOYERS, LES RÉSILIATIONS ARBITRAIRES ET LES EXIGENCES ABUSIVES DES GÉRANTS ET DES PROPRIÉTAIRES LORS DE LA LOCATION DES APPARTEMENTS : pas-de-porte, garanties, cautions, polices d'assurance et autres.

L'initiative n'entend pas réintroduire un contrôle des loyers généralisé dans l'ensemble de la Suisse, mais soumettre à un contrôle les prétentions excessives des propriétaires et les résiliations arbitraires des baux, temporairement pendant la pénurie et seulement dans les régions où elle sévit. C'est donc une mesure exceptionnelle. Voici du reste le texte du deuxième paragraphe de l'article constitutionnel 34 sexies proposé par l'initiative :

« Si, néanmoins, il y a pénurie de logements dans un canton ou une agglomération, la Confédération prend, en collaboration avec le canton intéressé, les mesures temporairement nécessaires pour y protéger toutes les familles et toutes les personnes seules contre la résiliation des baux sans justes motifs, la fixation des loyers

à un niveau excessif et toutes autres exigences abusives. »

L'initiative ajoute que les lois d'application devront entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1970, date à laquelle la surveillance actuelle prendra fin.

Elle contient également une clause de retrait en faveur d'un contre-projet de l'Assemblée fédérale ou de dispositions légales qui répondraient aux postulats de l'initiative.

Le congrès de Lausanne du Parti socialiste suisse a autorisé les partis cantonaux et les membres du parti d'appuyer cette initiative. Les cinq partis cantonaux de Suisse romande et le Parti socialiste jurassien appuient cette initiative qui reçoit en Suisse alémanique l'appui des organisations de locataires des cantons de Bâle-Ville et de Lucerne, comme aussi de grandes villes comme Winterthur, Bienne et autres.

Un certain nombre d'organisations syndicales sont restés dans l'expectative parce que le conseiller national Wüthrich, secrétaire de la FOMH, a déposé au Conseil national un postulat visant à introduire la protection des locataires contre les résiliations arbitraires dans le Code fédéral des obligations. Un avant-projet dans ce but a été élaboré par une commission. Il est à l'étude des organisations qui soutiennent ce postulat. Mais déjà le grand journal bourgeois de Zurich, la « Neue Zürcher Zeitung » a publié cet avant-projet en le combattant avec énergie. Il est donc peu probable qu'il sera accepté par la majorité de l'Assemblée fédérale et qu'il le soit avant le 1^{er} janvier 1970.

L'initiative pour le droit au logement n'est nullement opposée au postulat Wüthrich que le Mouvement populaire des familles appuie comme aussi le Parti socialiste suisse. Le postulat ne vise que la résiliation.

Des baux, tandis que l'initiative pour le droit au logement vise d'abord l'intensification de la construction de logements à loyer abordable pour mettre fin à la pénurie et étend la protection des locataires à la fixation des loyers à un niveau abusif, deux revendications à notre avis plus importantes sur la seule protection contre les résiliations arbitraires. La récolte des signatures pour cette initiative commence la semaine prochaine. Dans le canton de Neuchâtel, elle se fera avec celle en faveur de l'amélioration de la loi sur l'assurance de maladie. Nul doute que les deux initiatives recevront un accueil favorable. J. HUMBERT-DROZ.

● CITÉ DU VATICAN. — Paul VI est au lit avec la grippe. Les audiences prévues pour vendredi ont été annulées.

Accord général de la gauche en France

L'opposition de gauche a réalisé son union pour les élections législatives. Après l'accord signé le 20 décembre entre les socialistes, les radicaux et les clubs réunis au sein de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste, et le Parti communiste, celui conclu le 7 janvier entre les communistes et le PSU, ce dernier

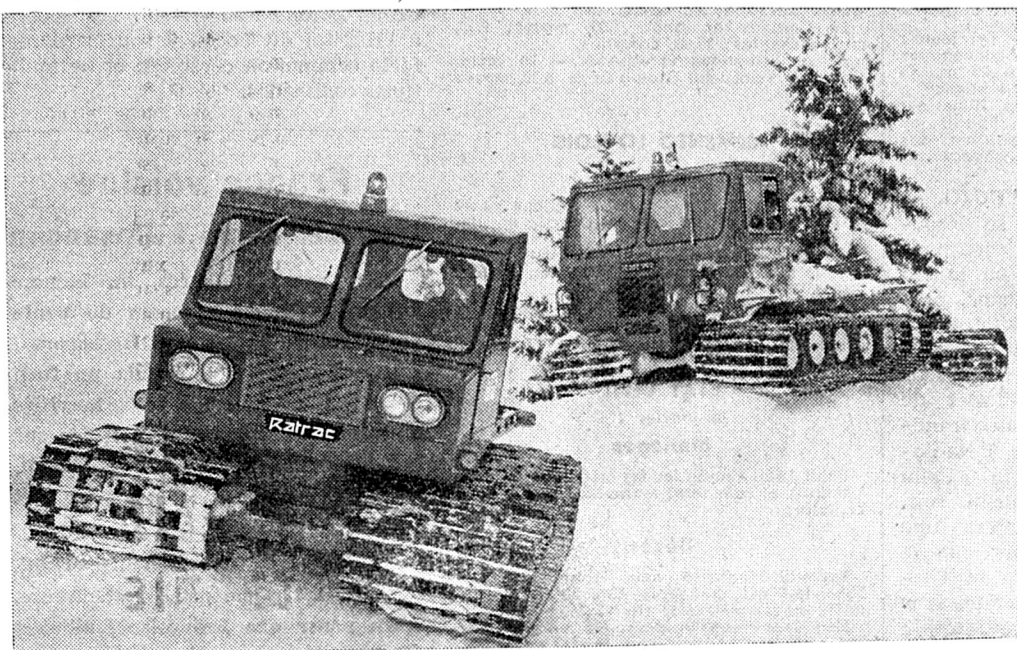
parti s'est mis d'accord, hier soir, avec les « fédérés ».

Les deux formations sont convenues des retraits réciproques de candidatures.

Fédération de la gauche et PSU ont en outre défini une tactique pour le premier et le second tours des élections législatives, mettant l'accent

en particulier sur la priorité des désistements en faveur des candidats de gauche.

Les deux formations énoncent, enfin, les objectifs d'une politique de la gauche; elles déclarent à ce sujet: « La poursuite de ces objectifs n'a de sens que dans la mesure où elle est liée à un combat quotidien contre le régime. »



Ces drôles de chars qui montent à l'assaut des pistes...

De plus en plus nos pistes de skis sont sillonnées par ces étranges chars d'assaut très pacifiques. Les skieurs sont ravis de leur concours, car ils constituent un moyen rapide et efficace de damer les pistes. Mais décidément, après les monte-pente, les « scooters des neiges » et autres installations mécaniques, les champs de ski seront bientôt aussi bruyants que des rues...